

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 1^{er} avril 2019 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau, Annie Gentesse et Claudia Kirouac
MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 15

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbaux – Adoption**
 - a) Procès-verbaux des 4, 13 et 25 mars 2019 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Mars 2019
 - b) Aide aux familles – Couches de coton
 - b.1) Remboursement
 - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
 - c.1) Remboursement (retiré)
 - d) Vente pour taxes – Transfert
 - e) Transfert budgétaire 2019 – Livres bibliothèque; autorisation
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Journalier et préposé au déneigement
 - a.2) Soutien administratif – Embauche
 - a.3) Greffier/Secrétaire-trésorier adjoint – Nomination
 - b) Formation(s) – Autorisation (retiré)
 - c) Semaine de la santé mentale
 - d) CIUSSS – Insalubrité/protocole d'entente; adhésion
- 8) **Règlements municipaux**
 - a) Règl. # 230-193.1 – Zone résidentielle Ra42; création
 - a.1) Adoption
 - b) Règl. # 411-3 – Rémunération des élus; article 5 et 6b); modification

- b.1) Adoption
- b.2) Comités – Rémunération; politique
- c) Règl. # 443-1 – Règlement d'emprunt; articles 7 et 8; clauses de taxation; modification
 - c.1) Dépôt et présentation
 - c.2) Avis de motion
- d) Règl. # 446-1 – Règlement d'emprunt; articles 5 et 6; clauses de taxation; modification
 - d.1) Dépôt et présentation
 - d.2) Avis de motion
- e) Règl. # 447-2 – Règlement sur les nuisances; articles 2, 9.1 et 9.2; ajouts
 - e.1) Dépôt et présentation
 - e.2) Avis de motion
- f) Règlements harmonisés – Sûreté du Québec
 - f.1) Règl. # 452 – Colportage; adoption
 - f.2) Règl. # 453 – Nuisances; adoption
 - f.3) Règl. # 454 – Parcs, sentiers, pistes cyclables ou de ski de fond; adoption
 - f.4) Règl. # 455 – Ordre public; adoption
 - f.5) Règl. # 456 – Stationnement et immobilisation; adoption
 - f.6) Règl. # 457 – Systèmes d'alarme; adoption
 - f.7) Règl. # 458 – Utilisation extérieure de l'eau potable; adoption
- g) Règl. # 456-1 – Règlement sur la gestion contractuelle; comités de sélection
- h) Règl. # 467 – Règlement sur l'occupation du domaine public
 - h.1) Dépôt et présentation
 - h.2) Avis de motion
- i) Règl. # 468 – Parc Guévremont; réaménagement
 - i.1) Adoption (reporté)
- j) Règl. # 469 – Utilisation eau potable (reporté)
- k) Règl. # 230-194 – Aménagements paysagers
 - k.1) Dépôt et présentation
 - k.2) Projet # 1
 - k.3) Règl. # 230-194.1 –Avis de motion
- l) Règl. # 230-195 – Zone commerciale Cb5; usage
 - l.1) Dépôt et présentation
 - l.2) Projet # 1
 - l.3) Règl. # 230-195.1 – Avis de motion
- m) Règl. # 321-5 – Secteur village; usages résidentiels (reporté)

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbaux des 23/10/2018, 12/02/2019 et 12/03/2019; Dépôt
- b) Dérogations mineures
 - b.1) Y. Poulin, 1150 Samuel – Bâtiment accessoire
 - b.2) S. Bergeron, 3920 Saint-Joseph – Bâtiment accessoire
 - b.3) L. Lauzière, 2120 Guévremont – Marge de recul avant
- c) Gestion D. Lefebvre, 3700 Principale – Multilogements (reporté)
- d) R. Beaudoin, 2135 rang 7 de Simpson – Conteneurs

- e) M. Gauthier, 2750 route 122 – Entrepôts
- f) C. Richer – Lot 4 333 612; usage
- g) Zone agricole Ag9 – Usage récréotouristique
- h) Permis de construction – Mars 2019 et comparatifs 2018-2019

10) Urbanisme – PIIA

- a) Boucherie L.M. Dubé, 260 Saint-Louis – Rénovation

11) Travaux publics

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbaux des 18/02/2019 et 18/03/2019; dépôt
 - a.1) C. Lyonnais, 2125 Guèvremont – Remboursement
 - a.2) C. Pétrin, 2390 Guèvremont – Remboursement (reporté)
- b) Pavage 2019 – Rang 3 de Wendover Sud; mandat
- c) D. Gosselin – Cours d'eau Zénophile-Larose; branche # 4 (lot 4 333 304)
 - c.1) Travaux correctifs – Mandat
- d) Règl. # 461 – Ruisseau de la Fromagerie; branche # 5
 - d.1) Avis de travaux
- e) Terrains municipaux
 - e.1) Entretien de pelouse
 - e.2) Bacs à fleurs – Achat
 - e.3) Bac à fleurs et plates-bandes – Entretien (reporté)
 - e.4) Fleurs annuelles – Achat (reporté)
 - e.5) Aménagements paysagers – Mandat
- f) Hôtel de ville – Réaménagement
 - f.1) Chauffage – Ventilation

12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2) (retiré)
- b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)
 - b.1) Décompte progressif # 11
 - b.2) Décompte progressif # 12
- c) Rue Saint-Louis – Aqueduc/égout
 - c.1) EXP – Honoraires professionnels additionnels
- d) Centre de valorisation des eaux (CVE) – Sulfate d'aluminium; achat 2019

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Caserne – Agrandissement
 - a.1) Toiture – Réfection; mandat
- b) Rapport des sorties – Mars 2019

14) OMH

15) Loisirs et Commandites

- a) Aréna
 - a.1) Contrat location de glace – Autorisation
 - a.2) Système incendie – Mise à niveau (reporté)
 - a.3) Tarifs de location – Politique
 - a.4) Lot II – Ventilation et chauffage; acceptation provisoire

- b) Art et culture
 - b.1) Bibliothèque
 - b.1.1) Location de salle – Tarification (reporté)
- c) Comité des Loisirs
 - c.1) Procès-verbaux des 15/01/19 et 19/02/19 – Dépôt (reporté)
 - c.2) Parc Guévremont – Réaménagement
 - c.2.1) Pavillon – Modèle (reporté)
- d) Fête du 150^e – Autorisations
 - d.1) Estrade
- e) Vie citoyenne
 - e.1) Cercle des fermières – Procès-verbaux; dépôt

16) Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-06/19

17) Période de questions

18) Correspondance

19) Levée de l'assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

4466.04.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) Rapport de la mairesse

- Pavage : Si pavage endommagé, les citoyens sont appelés à nous aviser.
- Embellissement : Nouveaux bacs pour la partie patrimoniale;
Quelqu'un sera mandaté pour l'arrosage;
Samedi 6 avril : spectacle folklorique
- Vente de garage (sans permis) du 18 au 21 mai 2019
- Remise des bourses
- Entente promoteur signée
- Ajout d'un "stop" au rang 3 de Simpson/Maurice
- Lancement : Image de marque (250 populations)
Centre-du-Québec (subvention possible)
- Camp de jour : 20 enfants (tuques appréciées)
- Camp d'été : Inscription
- Nouveaux arrivants : 17 mars 2019 (120)
- Bulletin avril

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune)

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

a) Procès-verbaux des 4, 13 et 25 mars 2019 – Adoption

4467.04.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 4, 13 et 25 mars 2019 tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Mars 2019

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/19 émis;

4468.04.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de mars 2019, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Mars 2019	132 357,18 \$
Déboursés directs	Mars 2019	100 798,65 \$
Dépenses préautorisées	Mars 2019	32 253,54 \$
Rémunération globale	Mars 2019	127 029,03 \$
Remboursement des dépenses/Km	Mars 2019	0,00 \$

Total : 392 438,40 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Aide aux familles – Couches de coton

b.1) Remboursement

Considérant l'énoncé de la résolution # 4397.02.19 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/19 émis;

4469.04.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de verser, à titre de compensation municipale, la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches de coton de mars 2019 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 68,26 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Poêle à bois – Achat/remplacement

- c.1) Remboursement** (retiré)
d) Vente pour taxes – Transfert

Dépôt de la liste des propriétés présentant un solde dû en date du 20 mars 2019, lesquelles sont susceptibles d’être vendues pour défaut de paiement des taxes municipales est fait.

Copie de la liste est remise aux membres.

- e) Transfert budgétaire 2019 – Livres bibliothèque; autorisation**

4470.04.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'autoriser le transfert budgétaire d'un montant de 2 000 \$ du poste animation (02-702-30-447) au poste Équipement bibliothèque – livres (03-310-80-725) pour financer l'achat de livres pour la collection locale de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

- a) Gestion du personnel**

a.1) Journalier et préposé au déneigement

Considérant les procédures d'affichage faites pour un poste permanent à temps plein sur horaire variable pour le Service des travaux publics;

Considérant le rapport fait par le directeur des travaux publics sur le dossier;

4471.04.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de confirmer l'embauche de monsieur Jean-François Leclerc au poste de journalier et préposé au déneigement à titre de permanent à temps plein sur horaire variable;
- que l'embauche est effective à compter du 1^{er} avril 2019;
- d'appliquer pour ce poste, une période de probation de quatre cent quatre-vingt (480) heures, et ce, telle que prévue dans la convention collective;
- d'établir pour ce poste, la rémunération et l'horaire de travail selon les conditions prescrites à la convention collective et l'entente conclue entre les parties;
- d'accorder à ce poste, une fois la période de probation faite, les conditions de travail et les avantages prescrits par la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Soutien administratif – Embauche

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4253.11.18 concernant l'embauche de madame Lucie Grandmont au poste de soutien administratif;

Considérant l'énoncée de la résolution municipale # 4427.03.19 concernant la prolongation de la période de probation;

Considérant le rapport fait par le directeur général sur le dossier;

4472.04.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de confirmer l'engagement de madame Lucie Grandmont au poste de soutien administratif à titre de permanente à temps partiel;
- de maintenir pour ce poste, les conditions relatives à la rémunération, et ce, selon l'entente convenue entre les parties;
- d'appliquer pour ce poste, les mêmes avantages sociaux que ceux prévus à la convention collective pour le personnel administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Greffier/Secrétaire-trésorier adjoint – Nomination

Considérant les procédures d'affichage faites pour un poste de greffier / secrétaire-trésorier adjoint;

Considérant le rapport fait par le comité du personnel sur ladite procédure et les résultats de la démarche de sélection;

4473.04.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de désigner monsieur Vincent Chalifour comme greffier secrétaire-trésorier adjoint;
- que monsieur Chalifour relèvera du directeur général;
- que l'entrée en fonction sera effective le ou avant le 6 mai 2019 selon les disponibilités de monsieur Chalifour;
- d'appliquer une période de probation de six (6) mois pour ce poste;
- d'entériner l'entente convenue entre les parties concernant la rémunération brute hebdomadaire à verser;
- de fixer à 3 semaines la période de vacances, lesquelles ne sont pas cumulables ni monnayables et peuvent être prises selon la répartition 2-1;
- d'accorder à ce poste, une fois la période de probation faite, les mêmes conditions de travail et avantages sociaux que ceux applicables au personnel administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Formation(s) – Autorisation (retiré)

c) Semaine de la santé mentale

Considérant que la Semaine de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

Considérant que le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale;

4474.04.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu de proclamer la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et d'inviter toutes les citoyennes et tous les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions de la Municipalité à reconnaître les bénéficiaires de l'astuce « Découvrir c'est voir autrement ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) CIUSSS – Insalubrité/protocole d'entente; adhésion

Considérant l'importance à accorder aux citoyens en situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

Considérant la nécessité de renforcer les rôles de chacune des organisations liées à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

Considérant que chaque organisation intervient dans son champs d'expertises qui lui est propre et permet aux citoyens vivant des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

Considérant l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

Considérant la volonté des organisations du territoire de la MRC de Drummond de coordonner et de concerter leurs actions en cas d'insalubrité, et ce, au bénéfice des individus, de l'entourage, et ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs;

Considérant qu'un protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Drummond a été préparé;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

4475.04.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover approuve le protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Drummond;
- que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover adhère, avec les différentes organisations et les autres acteurs, à l'entente de collaboration telle que présentée;
- que la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 230-193.1 – Zone résidentielle Ra42; création

a.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 21 janvier 2019;

Considérant que le projet de Règlement # 230-193.1, ayant pour objet de modifier la délimitation de la zone résidentielle Ra39 et créer la zone résidentielle Ra42, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 25 mars 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4476.04.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 230-193.1, lequel a pour objet de modifier la délimitation de la zone résidentielle Ra39 et créer la zone résidentielle Ra42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Règl. # 411-3 – Rémunération des élus; Article 5 et 6b); modification

b.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 4 mars 2019;

Considérant que le projet de Règlement # 411-3, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 5 et 6 du règlement # 411 relativement aux rémunérations annuelles à verser et rémunérations additionnelles pour les comités municipaux, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 25 mars 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4477.04.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 411-3, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 5 et 6 du règlement # 411 relativement aux rémunérations annuelles à verser et rémunérations additionnelles pour les comités municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) Comités – Rémunération; politique

Considérant les discussions menées dans le cadre de l'adoption du règlement modificatif # 411-3 concernant les rémunérations annuelles à verser et les rémunérations additionnelles pour les comités municipaux;

Considérant l'avis public d'adoption prochaine donné le 6 mars 2019;

4478.04.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la politique relative aux rémunérations additionnelles versées pour les comités municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Règl. # 443-1 – Règlement d'emprunt; articles 7 et 8; clauses de taxation; modification

c.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de Règlement # 443-1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 7 et 8 du règlement d'emprunt # 443 concernant les clauses de taxation applicables à la portion du remboursement de la dette assumée par les propriétaires de la Municipalité dans le cadre des travaux de raccordement au réseau d'aqueduc de Drummondville et à l'implantation des réseaux d'égout sanitaire et pluvial dans le secteur des Bouleaux, est fait aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 443-1 est fait et copie remise aux membres du conseil.

c.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du Règlement # 443-1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 7 et 8 du règlement d'emprunt # 443 concernant les clauses de taxation applicables à la portion du remboursement de la dette assumée par les propriétaires de la Municipalité dans le cadre des travaux de raccordement au réseau d'aqueduc de Drummondville et à l'implantation des réseaux d'égout sanitaire et pluvial dans le secteur des Bouleaux.

d) Règl. # 446-1 – Règlement d'emprunt; articles 5 et 6; clauses de taxation; modification

d.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de Règlement # 446-1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 5 et 6 du règlement d'emprunt # 446 concernant la clause de taxation applicable à la portion du remboursement de la dette assumée par les propriétaires de la Municipalité dans le cadre des travaux de mise en place du plan directeur des égouts / phase II volet 2 touchant le secteur Hébert, une partie du rang 3 de Simpson et la rue Lampron, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 446-1 est fait et copie remise aux membres du conseil.

d.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Annie Gentesse de l'adoption prochaine du Règlement # 446-1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 5 et 6 du règlement d'emprunt # 446 concernant la clause de taxation applicable à la portion du remboursement de la dette assumée par les propriétaires de la Municipalité dans le cadre des travaux de mise en place du plan directeur des égouts / phase II volet 2 touchant le secteur Hébert, une partie du rang 3 de Simpson et la rue Lampron.

e) Règl. # 447-2 – Règlement sur les nuisances; articles 2, 9.1 et 9.2; ajouts

e.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de Règlement # 447-2, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 2 du règlement # 447 pour ajouter une définition d'appareils effaroucheurs et d'ajouter à la suite de l'article 9 de ce même règlement les articles 9.1 et 9.2 afin de préciser les normes applicables à l'utilisation des appareils effaroucheurs et des canons effaroucheurs, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 447-2 est fait et copie remise aux membres du conseil.

e.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 447-2, de modifier l'énoncé de l'article 2 du règlement # 447 pour ajouter une définition d'appareils effaroucheurs et d'ajouter à la suite de l'article 9 de ce même règlement les articles 9.1 et 9.2 afin de préciser les normes applicables à l'utilisation des appareils effaroucheurs et des canons effaroucheurs.

f) Règlements harmonisés – Sûreté du Québec

f.1) Règl. # 452 – Colportage; adoption

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil du 4 mars 2019 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté au conseil et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 4 mars 2019;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 25 mars 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4479.04.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 452, lequel a pour objet de définir les règles relatives au colportage sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f.2) Règl. # 453 – Nuisances; adoption

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil du 4 mars 2019 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté au conseil et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 4 mars 2019;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 25 mars 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4480.04.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 453, lequel a pour objet de régir les nuisances sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f.3) Règl. # 454 – Parcs, sentiers, pistes cyclables ou de ski de fond; adoption

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil du 4 mars 2019 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté au conseil et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 4 mars 2019;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 25 mars 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4481.04.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 454, lequel a pour objet de définir les règles applicables à l'utilisation et au comportement dans les parcs, sentiers, pistes cyclables ou de ski de fond de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f.4) Règl. # 455 – Ordre public; adoption

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil du 4 mars 2019 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté au conseil et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 4 mars 2019;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 25 mars 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4482.04.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 455, lequel a pour objet de définir les règles relatives à la sécurité, à la paix et l'ordre public sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f.5) Règl. # 456 – Stationnement et immobilisation; adoption

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil du 4 mars 2019 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté au conseil et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 4 mars 2019;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 25 mars 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4483.04.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 456, lequel a pour but de définir les règles applicables au stationnement et à l'immobilisation des véhicules dans les rues sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f.6) Règl. # 457 – Systèmes d'alarme; adoption

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil du 4 mars 2019 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté au conseil et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 4 mars 2019;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 25 mars 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4484.04.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 457, lequel a pour objet de définir les règles applicables à l'utilisation des systèmes d'alarmes sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f.7) Règl. # 458 – Utilisation extérieure de l'eau potable; adoption

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil du 4 mars 2019 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté au conseil et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 4 mars 2019;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 25 mars 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4485.04.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 458, lequel a pour objet de définir les règles applicables à l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Règl. # 465-1 – Règlement sur la gestion contractuelle; comités de sélection

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019;

Considérant que le règlement ayant pour objet d'intégrer les dispositions du Règlement # 408 concernant la délégation faite au directeur général pour la formation des comités de sélection requise en vertu des articles 936.0.1 et 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*, et d'abroger le Règlement # 408 déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 25 mars 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4486.04.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 465-1, lequel a objet d'intégrer les dispositions du règlement # 408 concernant la délégation faite au directeur général pour la formation des comités de sélection requise en vertu des articles 936.0.1 et 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*, et d'abroger le Règlement # 408 déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) Règl. # 467 – Règlement sur l'occupation du domaine public

h.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet du règlement # 467, lequel a pour objet de définir les règles applicables à l'occupation du domaine public par des tiers sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 467 est fait et copie remise aux membres du conseil.

h.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du Règlement # 467, lequel a pour objet de définir les règles applicables à l'occupation du domaine public par des tiers sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

i) Règl. # 468 – Règlement d'emprunt Parc Guévremont; réaménagement

i.1) Adoption (reporté)

j) Règl. # 469 – Utilisation eau potable (reporté)

k) Règl. # 230-194 – Aménagements paysagers

k.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de Règlement # 230-194, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 3.3.14.6, 3.4.9, 3.4.10.4, 3.4.15.6.1 et 3.5.7 du règlement de zonage # 230 concernant les aménagements des marges et cours avant ainsi que des stationnements des lots résidentiels, commerciaux et industriels, notamment en ce qui concerne les aménagements paysagers, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 230-194 est fait et copie remise aux membres du conseil.

k.2) Projet # 1

4487.04.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de Règlement # 230-194, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 3.3.14.6, 3.4.9, 3.4.10.4, 3.4.15.6.1 et 3.5.7 du règlement de zonage # 230 concernant les aménagements des marges et cours avant ainsi que des stationnements des lots résidentiels, commerciaux et industriels, notamment en ce qui concerne les aménagements paysagers;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

k.3) Règl. # 230-194.1 – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du Règlement # 230-194.1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 3.3.14.6, 3.4.9, 3.4.10.4, 3.4.15.6.1 et 3.5.7 du Règlement de zonage # 230 concernant les aménagements des marges et cours avant ainsi que des stationnements des lots résidentiels, commerciaux et industriels, notamment en ce qui concerne les aménagements paysagers.

l) Règl. # 230-195 – Zone commerciale Cb5; usage

l.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de Règlement # 230-195, lequel a pour objet de modifier les usages permis dans la zone commerciale Cb5 de même que les grilles d'usages associées au règlement # 230, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 230-195 est fait et copie remise aux membres du conseil.

l.2) Projet # 1

4488.04.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de Règlement # 230-195, lequel a pour objet de modifier les usages permis dans la zone commerciale Cb5 de même que les grilles d'usages associées au règlement # 230;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

1.3) Règl. # 230-195.1 – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du Règlement # 230-195.1, lequel a pour objet de modifier les usages permis dans la zone commerciale Cb5 de même que les grilles d'usages associées au règlement # 230.

m) Règl. # 321-5 – Secteur village; usages résidentiels (reporté)

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbaux des 23/10/2018, 12/02/2019 et 12/03/2019; Dépôt

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme en date des 23 octobre 2018, 12 février 2019 et 12 mars 2019 est fait.

b) Dérogations mineures

b.1) Y. Poulin, 1150 Samuel – Bâtiment accessoire

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 15.02.19);

Considérant l'assemblée publique de consultation du 1^{er} avril 2019;

4489.04.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'accorder la dérogation mineure afin de permettre l'ajout d'un abri de 33,32 m² derrière le garage détaché sis sur la propriété du 1150 Samuel, le tout représentant 119,07 m² au lieu de 88,57 m², tel que prescrit au règlement régissant les normes d'implantation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) S. Bergeron, 3920 Saint-Joseph – Bâtiment accessoire

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 16.02.19);

Considérant l'assemblée publique de consultation du 1^{er} avril 2019;

4490.04.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'accorder la dérogation mineure réduisant la marge de recul applicable entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire sis sur la propriété du 3920 Saint-Joseph à 2,34 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.3) L. Lauzière, 2120 Guèvremont – Marge de recul avant

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 24.03.19);

4491.04.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'entreprendre, aux frais de la Municipalité, la procédure de dérogation mineure afin de réduire la marge de recul avant du bâtiment principal à 5,66 mètres pour la propriété sise au 2120 Guèvremont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Gestion D. Lefebvre, 3700 Principale – Multilogements (reporté)

d) R. Beaudoin, 2135 rang 7 de Simpson - Conteneurs

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 20.03.19);

Considérant que le projet, tel que présenté, n'est pas conforme aux dispositions du règlement de zonage # 230, notamment des articles 3.3.7.3 prohibant l'utilisation de conteneurs comme bâtiment accessoire pour des lots résidentiels et 3.7.3.5 relatif aux usages permis dans les différentes cours et marges pour les lots résidentiels sis en zone agricole;

4492.04.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) M. Gauthier, 2750 route 122 – Entrepôts

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 21.03.19);

Considérant que le projet, tel que présenté, n'est pas conforme aux dispositions de l'article 3.4.1.3 du Règlement de zonage # 230 concernant les usages autorisés dans les zones commerciales de type Cc;

Considérant les discussions menées au comité consultatif d'urbanisme concernant le projet de règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Considérant que le projet proposé pourrait être traité via un PPCMOI;

4493.04.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite, pour le moment, à la demande telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) C. Richer, lot 4 333 612 – Usage

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 22.03.19);

Considérant que la demande, telle que présentée, n'est pas conforme aux dispositions de l'article 3.7.1 du Règlement de zonage # 230 concernant les usages permis dans les zones agricoles de type Ag-F;

4494.04.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Zone agricole Ag9 – Usage récréotouristique

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 23.03.19);

Considérant que la demande, telle que présentée, n'est pas conforme aux dispositions de l'article 3.7.1 du règlement de zonage # 230 concernant les usages permis dans les zones agricoles de type Ag;

4495.04.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) Permis de construction – Mars 2019 et comparatifs 2018-2019

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de mars 2019 et du comparatif avec l'année 2018 pour la même période est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

a) Boucherie L.M. Dubé, 260 Saint-Louis – Rénovation

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le projet amendé (réf. p.-v. CCU résol. # 18.03.19);

4496.04.19 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accepter le projet de rénovation du bâtiment sis au 260 Saint-Louis tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des Travaux publics – Procès-verbaux des 18/02/2019 et 18/03/2019; dépôt

Dépôt des procès-verbaux du comité des Travaux publics en date du 18/02/2019 et du 18 /03/2019 est fait.

a.1) C. Lyonnais, 2125 Guèvremont – Remboursement

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 18/03/2019, p. 4);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/19 émis;

4497.04.19 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de verser à monsieur Christian Lyonnais une somme de 115,35 \$ (taxes incluses) à titre de compensation pour les frais électriques encourus lors du branchement temporaire de sa résidence à l'égout sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) C. Pétrin, 2390 Guèvremont – Remboursement (reporté)

b) Pavage 2019 – Rang 3 de Wendover Sud; mandat

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 18/03/2019, p.3);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/19 émis;

4498.04.19 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu de retenir la proposition de Smith Asphalte pour la réalisation des travaux de pavage du rang 3 de Wendover sud, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres en date du 25 février 2019, et pour un montant de 344 348,24 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) D. Gosselin – Cours d'eau Zénophile-Larose; branche # 4 (lot 4 333 304)

c.1) Travaux correctifs – Mandat

Considérant que la branche # 4 du cours d'eau Zénophile-Larose est sous la juridiction de la MRC de Drummond;

Considérant que des travaux d'intervention ont eu lieu sans autorisation;

Considérant les procédures administratives et réglementaires à mettre en place;

4499.04.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de demander à la MRC de Drummond de procéder aux démarches administratives et réglementaires en lien avec les interventions en cours d'eau, notamment en ce qui concerne ceux exécutés dans la branche # 4 du cours d'eau Zénophile-Larose;
- que la Municipalité s'engage à acquitter, sur réception, toutes les factures émises par la MRC de Drummond en lien avec le dossier et à récupérer les frais auprès du propriétaire visé par les travaux correctifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Règl. # 461 – Ruisseau de la Fromagerie; branche # 5

d.1) Avis de travaux

Considérant l'avis de la MRC sur le dossier (réf.: p.-v. mun. 05/11/2018 - item 11d);

Dépôt de l'avis de travaux donné aux propriétaires concernés est fait.

e) Terrains municipaux

e.1) Entretien de pelouse

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/19 émis;

4500.04.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de retenir l'offre de la firme Vertdure pour l'entretien (engrais et herbicides) des terrains municipaux identifiés ci-après, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 6 mars 2019 et pour un montant de 2 564,58 \$ (taxes incluses) pour les endroits suivants :
 - Caserne – 3755 Principale
 - Hôtel de ville – 4055 Principale
 - Terrain coin Saint-Louis/Principale (parc)
 - Garage municipal – 480 St-Louis
 - Panneau d'accueil – Autoroute 20
 - Façade de l'église – 4425 Principale
 - Bibliothèque – 4360 Principale
 - Terrain coin Boisvert/Principale
 - Parc des Hydrangées et Capucines
- de ne pas donner suite à la proposition de la firme pour l'entretien présentée pour les terrains du 45 et du 55 Boisvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e.2) Bacs à fleurs – Achat

Considérant les discussions menées en séances préparatoires;

Considérant le rapport fait par monsieur Lavigne sur le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/19 émis;

4501.04.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser l'achat de 13 bacs à fleurs de la firme Pépinière Jasmin ltée, et ce, pour un montant estimé de 9 957,59 \$ taxes incluses (transport en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e.3) Bacs à fleurs et plates-bandes – Entretien (reporté)

e.4) Fleurs annuelles – Achat (reporté)

e.5) Aménagements paysagers – Mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/19 émis;

4502.04.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir la proposition du centre horticole Foliflor senc. pour l'aménagement paysager de différents sites municipaux, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 29 mars 2019, et pour un montant total de 22 627,42 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Hôtel de ville – Réaménagement

f.1) Chauffage – Ventilation

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 18/03/2019, p.5);
Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/19 émis;

4503.04.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de retenir la proposition de la firme Bourque Réfrigération inc. pour la fourniture et l'installation des systèmes de chauffage et climatisation à faire dans le cadre des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 8 mars 2019, et pour un montant de 15 924,04 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2) (retiré)

b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)

b.1) Décompte progressif # 11

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme WSP en date du 12 mars 2019;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/19 émis;

4504.04.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 6 007,73 \$ taxes incluses pour les travaux réalisés au 31 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) Décompte progressif # 12

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme WSP en date du 12 mars 2019;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/19 émis;

4505.04.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- d'entériner l'acceptation provisoire des travaux exécutés dans le cadre des travaux de construction des infrastructures d'aqueduc et d'égout associés au plan directeur des égouts PDE - phase II volet 2b (Courteau et al. & PP St-Louis);

- d'établir la date de réception provisoire aux fins d'utilisation du service par la Municipalité au 9 octobre 2019;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier;
- d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 157 208,37 \$ taxes incluses pour les travaux réalisés au 31 janvier 2019 représentant la libération de la retenue de 5% conditionnellement au dépôt d'un cautionnement d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Rue Saint-Louis – Aqueduc/égout

c.1) EXP – Honoraires professionnels additionnels

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3023.09.15 concernant les services professionnels en lien avec le remplacement des infrastructures d'aqueduc et d'égout entre le 210 et le 880 de la rue Saint-Louis;

Considérant les discussions menées avec les représentants du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/19 émis;

4506.04.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'accepter la proposition de la firme EXP concernant les services professionnels additionnels à fournir en lien avec le remplacement des infrastructures d'aqueduc et d'égout entre le 210 et le 880 de la rue Saint-Louis, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 12 mars 2019 et pour un montant estimé de 9 158 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Centre de valorisation des eaux (CVE) – Sulfate d'aluminium; achat 2019

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 18/03/2019, p. 3);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/19 émis;

4507.04.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'accorder, à la firme Kemira, le contrat pour la fourniture de sulfate d'aluminium pour l'opération du centre de valorisation des eaux (CVE), et ce, selon les termes et conditions de la soumission datée du 21 janvier 2019 et pour les sommes suivantes :

- prix (tm) : 270 \$/tm (taxes en sus)
- prix global (40 tm): 12 417,30 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Caserne – Agrandissement

a.1) Toiture – Réfection; mandat

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 18/03/2019, p. 3);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/19 émis;

4508.04.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de retenir la proposition de l'entrepreneur Les couvreurs Caron & Bergeron inc. pour la réfection du toit plat principal de la caserne incendie, et ce, selon les termes et conditions de la soumission datée du 14 janvier 2019 et pour un montant de 61 431,14 \$ (taxes incluses);
- de financer la dépense à même le surplus du fonds d'administration général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Rapport des sorties – Mars 2019

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de mars 2019 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Aréna

a.1) Contrat de location de glace – Autorisation

Considérant le renouvellement des contrats de location de glace pour les ligues pour la saison 2019-2020;

4509.04.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser monsieur Patrick Fréchette, coordonnateur de l'aréna, à signer pour et au nom de la Municipalité, les contrats de location de glace pour la saison 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Système incendie – Mise à niveau (reporté)

a.3) Tarifs de location – Politique

Considérant les discussions menées en séance préparatoire pour la location d'espace à l'aréna en dehors de la saison régulière;

4510.04.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de fixer le tarif de location pour l'aréna à 75 \$ l'heure plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.4) Lot II – Ventilation et chauffage; acceptation provisoire

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme JPM en date du 20 mars 2019;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/19 émis;

4511.04.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'entériner l'acceptation provisoire des travaux de mise à niveau des systèmes de ventilation et de chauffage (lot II) de l'aréna;
- d'établir la date de réception provisoire aux fins d'utilisation du service par la Municipalité au 20 mars 2019;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier;
- d'autoriser le paiement au groupe Drumco construction inc., de la somme de 100 589,36 \$ taxes incluses pour les travaux réalisés au 14 mars 2019, le tout représentant 15% de la retenue contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Art et culture

b.1) Bibliothèque

b.1.1) Location de salle – Tarification (reporté)

c) Comité des Loisirs

c.1) Procès-verbaux des 15/01 et 19/02/2019 – Dépôt (reporté)

c.2) Parc Guévremont – Réaménagement

c.2.1) Pavillon – Modèle (reporté)

d) Fête du 150^e – Autorisation

d.1) Estrade

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/19 émis;

4512.04.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir la proposition de Drummond Musique pour la location, l'installation et le transport des estrades nécessaires au spectacle, de la troupe folklorique Mackinaw et des Cousins Branchaud, présenté le 6 avril 2019 dans le cadre du 150^e anniversaire de la paroisse, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 25 février 2019 et pour un montant estimé de 965,79 \$ (taxes incluses), lequel sera facturé par 9089-1490 Québec inc. (Salle La Flèche d'Or)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Vie citoyenne

e.1) Cercle des Fermières – Procès-verbaux; dépôt

Dépôt des procès-verbaux du Cercle des Fermières en date des 13 septembre, 29 octobre, 8 novembre et 13 décembre 2018 est fait.

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-06/19

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 1^{er} avril 2019

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Claude Lériger

- Rencontre M. Croteau, Mme Laroche et M. Lavigne
- 1575 rue Lavigne
Préposé au déneigement; mauvaise expérience avec le directeur des travaux publics

Martin Gauthier

- Mini-entrepôt
- La Municipalité fera le suivi avec M. Gauthier.

M. Desfossés

- Bacs à fleurs en béton (secteur patrimonial seulement); style de l'église pour souligner le 150^e.

Mme Geneviève Milot

- Ag9 (3^e Rang)
- Récréotouristique
- Item 9g) Venir présenter projet le 9 avril à 19 h ici.

18. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 35.

Signé :

Mairesse

Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe